



Strasbourg, 29 mars 2006

Diffusion restreinte CDL-JU-OJ(2006)001ann-f Or. Angl.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT (COMMISSION DE VENISE)

5^e réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle

(Budapest, 15 juin 2006, 14 heures – 18 heures 16 juin 2006, 9 heures – 18 heures)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- Election d'un agent de liaison assurant la coprésidence du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle

Les agents de liaison sont invités à faire connaître au Secrétariat, avant la réunion, le nom des candidats à la coprésidence.

3. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat donnera aux participants le nom des agents de liaison nouvellement élus et les informera des activités menées actuellement par la Commission de Venise.

This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.

En outre, les participants seront informés qu'étant donné les réductions importantes du budget de la Commission de Venise, les documents seront désormais envoyés exclusivement sous forme électronique. Tous les agents de liaison qui ne l'auraient pas encore fait sont donc invités à donner une adresse électronique pour continuer à recevoir les documents CDL-JU.

4. Mise à jour des données concernant les juridictions participantes

Les agents de liaison seront invités à informer le Secrétariat de toute éventuel changement dans les données figurant sur la liste des cours constitutionnelles (CDL-JU(2006)007) sur la liste des agents de liaison (CDL-JU(2006)008 et sur la liste des sites web des cours constitutionnelles et des juridictions à compétence équivalente (CDL-JU(2006)009).

5. Forum de Venise : par messagerie électronique et Newsgroup

Les participants seront invités à discuter de leur expérience tant du nouveau site web restreint créé pour recevoir les réponses au Forum de Venise par messagerie électronique (www.venice.coe.int/ju/VeniceForum) que du nouveau Newsgroup du Forum de Venise (www.team10.coe.int/veniceforum/Lists/Newsgroup/AllItems.aspx - (guide utilisateur CDL-JU(2006)010).

Il sera demandé aux agents de liaison s'ils sont d'accord pour que le Forum de Venise par messagerie électronique (ne concerne pas le Newsgroup) soit élargi aux cours constitutionnelles avec lesquelles la coopération se déroule exclusivement à l'échelon régional (par exemple les cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du Français – ACCPUF) ou s'ils souhaitent continuer à participer uniquement, comme c'est le cas actuellement, à un Forum limité aux cours constitutionnelles des Etats membres et observateurs de la Commission de Venise.

Les participants seront invités à indiquer s'ils sont intéressés par une page web restreinte qui contiendrait des informations sur les cours constitutionnelles (et qui serait alimentée par des informations provenant de Radio Free Europe/Radio Liberty), par exemple: http://www.venice.coe.int/ju/veniceforum/obs/obs 2006 02.htm

6. Avis de la Commission de Venise sur les lois relatives aux cours constitutionnelles et avis *amicus curiae* pour les cours constitutionnelles

Le Secrétariat informera les participants des avis de la Commission de Venise sur les lois concernant les cours constitutionnelles ainsi que des avis *amicus curiae* rendus depuis la dernière réunion du Conseil mixte.

7. Activités de coopération

7.a Coopération avec la Conférence des cours constitutionnelles européennes

Le Secrétariat rendra compte des possibilités de coopération accrue avec la Conférence des cours constitutionnelles européennes.

7.b Coopération avec l'Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du Français (ACCPUF)

Le Secrétariat de l'ACCPUF sera invité à informer les participants de l'évolution des relations entre l'Association et la Commission de Venise.

7.c Coopération avec les cours constitutionnelles et la « Southern African Judges Commission »

Le Secrétariat informera les participants du programme de coopération entre la Commission de Venise et la Southern African Judges Commission (cours suprêmes et constitutionnelles de la région d'Afrique australe) que financent les Gouvernements irlandais et italien.

7.d Coopération avec la Conférence des cours constitutionnelles des nouvelles démocraties (CCCOCYD)

Le Secrétariat informera les participants des progrès réalisés dans le cadre de la coopération entre la Commission de Venise et la Conférence des cours constitutionnelles des nouvelles démocraties.

7.e Coopération avec le réseau de cours constitutionnelles d'Asie

Le Secrétariat informera les participants de la coopération entre la Commission de Venise et le réseau de cours constitutionnelles d'Asie (Cambodge, République de Corée, Indonésie, Mongolie, Philippines, Thaïlande).

7.f Coopération avec la Conférence des cours constitutionnelles d'Amérique latine, d'Espagne et du Portugal

Le Secrétariat informera les participants de la coopération qui pourrait être mise en place avec la Conférence des cours constitutionnelles d'Amérique latine, d'Espagne et du Portugal.

7.g Coopération avec l'Union des cours et conseils constitutionnels arabes

Le Secrétariat informera les participants de la coopération qui pourrait être mise en place avec l'Union des cours et conseils constitutionnels arabes.

8. Série de séminaires avec les cours constitutionnelles (CoCoSem)

Le Secrétariat donnera aux participants des informations concernant les séminaires tenus depuis la dernière réunion ainsi que le programme des futurs séminaires CoCoSem (Synopsis CDL-JU(2005)030syn. / CDL-JU(2005)031syn. / CDL-JU(2005)047syn. / CDL-JU(2005)058syn. / CDL-JU(2005)063syn. et CDL-JU(2005)064syn. / CDL-JU(2006)018syn. / CDL-JU(2006)019syn. / CDL-JU(2006)021syn.).

9. Publication du Bulletin de jurisprudence constitutionnelle

9.a Numéros réguliers du Bulletin

Le Bulletin 2005/2 sera présenté aux participants.

Le Secrétariat rendra compte de l'ensemble des réponses au questionnaire intéressant le Bulletin (CDL-JU(2006)017).

Il donnera également des informations sur les mesures prises pour réduire le laps de temps nécessaire à la publication du Bulletin. Les agents de liaison seront invités à approuver la décision d'avancer de deux semaines après la fin de la période de référence la date limite de dépôt de leurs contributions.

En raison des restrictions budgétaires, le Secrétariat discutera également avec eux de la nécessité de ramener de 10 à 5, le nombre maximal de Bulletins que chaque cour constitutionnelle pourra recevoir gracieusement.

9.b Bulletins spéciaux

Le Secrétariat informera les participants de l'avancement de la rédaction des Bulletins spéciaux «Grands arrêts 2», les critères de limitation aux droits de l'homme, demandé par la présidence chypriote de la conférence des cours constitutionnelles européennes; «Statut et Fonctions du Secrétaire Général» et «Textes de base 7».

Les participants seront invités à approuver l'élaboration d'un Bulletin spécial sur un thème à définir lors de la réunion préparatoire de la Conférence des cours constitutionnelles européennes (Vilnius, 7-9 septembre 2006).

10. Base de données CODICES

10.a Présentation d'une nouvelle version de CODICES

Le Secrétariat présentera la version 5.0 2005/1 de CODICES.

10.b Mise à jour et indexation des constitutions et des lois sur les cours constitutionnelles dans CODICES

Les agents de liaison seront invités à informer le Secrétariat des changements intervenus dans les constitutions, les lois sur les cours constitutionnelles et leurs descriptions par rapport aux textes contenus dans CODICES afin de procéder aux modifications nécessaires dans la base de données.

Le Secrétariat informera les participants de l'état d'avancement du projet d'indexation des constitutions et des lois sur les cours constitutionnelles, article par article (cf. également état d'avancement de la mise à jour dans le document (CDL-JU(2006)012).

10.c Masque de saisie

Les agents de liaison seront invités à informer le Secrétariat de leur expérience concernant l'emploi des masques de saisie sur Internet (pour la version hors-ligne, Access de Microsoft est nécessaire, masque disponible sur CD-ROM et téléchargeable sur le site: www.venice.coe.int/ju/mask1_8.mdb et par Internet: www.venice.coe.int/ju/codices.

11. Centre de documentation sur la justice constitutionnelle/bibliothèque

Les agents de liaison seront invités à aider le Secrétariat à obtenir, pour le centre de documentation de la commission, des recueils de jurisprudence ou d'autres publication des cours constitutionnelles. La liste des documents figure sur le site www.venice.coe.int/site/dynamics/N_cocentre_ef.asp.

12. Version 18 du Thesaurus systématique

Les participants seront invités à approuver les propositions du groupe de travail relatives à la version 18 du Thesaurus systématique (CDL-JU(2006)013 - document à produire après la réunion du groupe de travail, le 16 juin 2006) et ce à la lumière des propositions formulées dans le document CDL-JU(2006)014).

13. Ouestions diverses

14. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle pourrait avoir lieu en mai ou en juin 2007 à Venise ou ailleurs, à l'invitation de l'une des cours constitutionnelles participantes.

« Mini-conférence » sur l'égalité des sexes Budapest, 16 juin 2006, 14 h 30 – 18 heures

Ouverture

Exposés introductifs (15 minutes max.)

- 1. M^{me} C. Ostensen Noss, Chef adjointe du Secrétariat juridique, Cour suprême de Norvège
- 2. M. Ph. Singer, Chef de division, Cour de Justice des Communautés européennes
- 3. M. A. Mavcic, Chef du service «Analyse et coopération internationale », Cour constitutionnelle de Slovénie (CDL-JU(2006)020)

Discussion

Clôture